

département de la Haute-Garonne.

Ont comparu le sieur Barthe Michel, cultivateur, âgé de soixant-trois ans, et le sieur Caubet Pierre, cultivateur, âgé de cinquante-quatre ans, demeurant l'un et l'autre au dit Lihac.

Esquels ont déclaré que la nommée Despis Melanie, sans profession, âgée de deux mois et six jours, célibataire demeurant à Lihac, fille de Despis François, cultivateur, âgé de trente-sept ans, et de Langa Jeanne-Alexandre ménagère, âgée de trente-deux ans, demeurant l'un et l'autre au dit Lihac.

Est décidé hier à trois heures du soir dans le domicile de ses parents, sis à Lihac.

Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que les déclarants, qui sont voisins de la famille de la défunte, ont dit ne savoir signer avec nous, après lecture faite.

Le Maire,

Saffroy

N^o 3.

Décès

de
Baron Dominiquette
le 16 février.

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf et le seize février à quatre heures du soir.

Pardevant nous Lafforau Reynald, Maire, officier de l'état civil de la commune de Lihac, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne.

Ont comparu le sieur Barthe Jean, cultivateur, âgé de soixant-quatre ans, et le sieur Dupuy Jean, cultivateur, âgé de cinquante ans, demeurant l'un et l'autre au dit Lihac.

Esquels ont déclaré que la nommée Baron Dominiquette ménagère, âgée de soixant-dix-sept ans, née et domiciliée à Lihac, veuve de Courthiade Paul, décédée, fille de Paul



Jacques et de Sarrante Marie, décédés,

Est décidé aujourd'hui à sept heures du matin, dans son domicile, sis au quartier de Moumet.

Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que les déclarants, qui sont voisins de la défunte, ont dit ne savoir signer avec nous, après lecture faite.

Le Maire,

Saffroy

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf et le sept mars à dix heures du matin.

Pardevant nous Barthe Pierre-Dominique, Adjoint au Maire, faisant par délégation les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Lihac, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne.

Ont comparu le sieur Lafont André-Gustave-Léon, né à Bagnères-de-Luchon, département de la Haute-Garonne, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-trois, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui nous a été remis, profession d'instituteur, demeurant à Requès, département de la Haute-Garonne, précédemment à Lihac, fils majeur et légitime de Lafont Jean-Pierre, charpentier, âgé de cinquante-sept ans, et de Françoise Dors, dit Gidor, ménagère, âgée de quarante-sept ans, demeurant sous les deux au dit Bagnères-de-Luchon, procédant avec le consentement écrit de ses père et mère, devant M. Blain-Remy Cornet-Bonzom, notaire au dit Bagnères-de-Luchon, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-neuf, d'une part.

Et Dlle Ducos Eugénie-Féme, née à Lihac, le six avril mil huit cent soixante-sept, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui nous a été remis, sans profession, demeurant au dit Lihac, fille majeure et légitime de Ducos Jean-Marie, décédé à Lihac, le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-sept, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui nous a été

N^o 4.

Mariage
de
Lafont André-Gustave-Léon
et de
Ducos Eugénie-Féme
le 7 mars.